



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE lors de la séance tenue le 31 mars 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté le règlement 708-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 324.

QUE ce règlement a pour objet d'encadrer l'occupation et l'entretien des bâtiments en cas de vétusté ou délabrement de ceux-ci.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 1^{er} jour du mois d'avril 2026.



Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication au verso